



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

de la Commune de **BEUIL**

006-210600169-20230207-2023_01_10-DE
Reçu le 09/02/2023

Alpes-Maritimes

Le ~~mardi sept février deux mille vingt-trois~~ à 18 heures 00, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire.

Date de convocation 01.02.2023

Etaient présents : M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noël MAGALON, quatrième adjoint, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal.

Absents : M. Roland GIRAUD, Maire, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale

Représentés : Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 02 février 2023, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 07 février 2023.

Monsieur François SCHULLER a quitté le conseil municipal à 19h45 (durant l'exposé de la délibération n°6) à la suite d'une invective de Monsieur Jean-Louis COSSA.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°01.2023

DELIBERATION N° 10 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR, DEPARTEMENT 06, REGION SUD – PROJET REVONATION BOULANGERIE :

Monsieur Christian GUILLAUME, troisième adjoint au Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de pérenniser l'activité commerciale de cœur de village, la commune de Beuil souhaite engager des travaux de rénovation dans son local boulangerie.

Ces travaux regroupent la rénovation thermique, l'accès handicapés, la rénovation du local de vente et du local de stockage, mise aux normes électrique du fournil et du point de vente.

Le budget total de cette rénovation est estimé à un montant de **82 932,89 € HT (99 518 € TTC)**

Ces travaux sont susceptibles d'être éligibles aux subventions suivantes du département, de la région, et de l'Etat.

Plan prévisionnel de financement :

Coût de l'opération :	82 932,89 € HT
Département 06 :	24 879,87 €
Région Sud :	20 733,22 €
DETR :	20 733,22 €
Part communale :	<u>16 586,58 €</u>

Total : **82 932,89 €**

Monsieur GUILLAUME demande au conseil municipal de valider le plan prévisionnel de financement pour un montant estimatif des travaux de 82 932,89 € HT (99 518 € TTC) et d'autoriser le Maire à signer le devis et à faire les diverses demandes de subventions auprès des organismes concernés.

AR Prefecture

006-310600169-20230207-2023-01-10-DE
Recu le 09/02/2023
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur GUILLAUME, et après en avoir délibéré :
VALIDE le plan prévisionnel de financement pour un montant estimatif des travaux de 82 932,89 € HT (99 518 € TTC)

- AUTORISE le Maire à faire les diverses demandes de subventions auprès des organismes concernés.

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour le Maire empêché
Le premier adjoint



**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**